

COMMISSION D'HOMOLOGATION

RAPPORT DE DOMINIQUE DERVIEUX, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION

- En 2020, avec deux arrêts des compétitions par équipes (mars et novembre), la Commission d'Homologation a eu une activité très restreinte. Elle rappelle qu'elle est tenue par les textes fédéraux et que donc c'est la CTF qui produit les textes plus ou moins restrictifs pour les compétitions.
- Néanmoins, la rentrée de septembre a été plus calme pour des demandes avec des dossiers plus complets de prime abord. La Commission remercie les présidents de clubs d'avoir intégré les règlements fédéraux concernant les changements de club, de communiquer les informations auprès de leurs licenciés et surtout de donner leur accord pour les transferts en cours de saison, permettant aux joueurs de continuer à pratiquer notre passion de façon plus simple. Merci aussi à Laetitia Chollet au siège fédéral pour sa proactivité à faire les imputations comptables et les mises à jour dans la base fédérale.
- Pour rappel, la Commission est bénévole et souhaite donc que les clubs et joueurs fassent leurs demandes à l'avance et pas 48h avant une ronde d'interclubs par exemple.
- La Commission fait remarquer que l'absence de compétitions par équipes produit moins de joueurs mutés la saison suivante. Cet effet mécanique simplifiera les compositions d'équipes pour la reprise des compétitions en 2021.